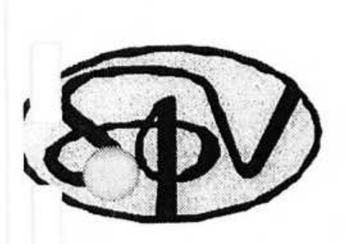


AVERTISSEMENTS AGRICOLES



POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°24 du 03 septembre 2003-2 pages

Cultures Légumières

lutte raisonnée

ARTICHAUT

PUCERONS - MILDIOU

COTES D'ARMOR

La situation n'évolue pas par rapport aux semaines passées ; les populations de pucerons verts et noirs sont à des niveaux très faibles.
Le parasitisme (mycoses et momies) est inexistant.
Les prédateurs observés sont essentiellement des punaises anthocorides. Parfois, on note la présence de chrysopes (œufs et adultes).
Des taches de mildiou, parfois sporulantes, sont relevées dans certaines parcelles sur feuilles âgées.
Il est inutile d'intervenir contre les pucerons compte tenu de leur nombre ; la prédation devrait suffire à réguler les moindres populations pour l'instant.
La présence de mildiou n'est pas inquiétante étant donné sa localisation sur le plant ; le délai avant récolte est à prendre en compte avant toute décision d'intervention.

ILLE ET VILAINE

Les populations de pucerons verts sont en très légère augmentation cette semaine.
Les pucerons noirs sont absents des parcelles suivies.
Les pucerons mycosés ou momifiés sont inexistants.
Les populations de prédateurs sont essentiellement représentés par des punaises anthocorides.
Globalement, il est inutile d'intervenir pour le moment, la prédation devrait suffire à contenir l'émergence des populations de pucerons verts. La situation est tout de même à surveiller dans les semaines à venir.

FINISTERE

Les populations de pucerons verts et noirs sont quasi absentes des parcelles de drageons suivies. Le parasitisme, momies et mycoses, est très peu présent pour le moment.
Les prédateurs sont principalement représentés par des punaises anthocorides.
On trouve également dans les cultures des chrysopes (œufs et adultes) ainsi que quelques coccinelles.
Du mildiou est noté , mais en faible quantité et non sporulant.
Il est inutile d'intervenir ; les très faibles populations de pucerons ne sont pas inquiétantes et la prédation présente devrait suffire à les limiter pour l'instant.

CHOU

MOUCHE DU CHOU - LEPIDOPTERES - PUCERONS

FINISTERE

L'activité des mouches du chou est toujours quasiment nulle cette semaine.
Les chenilles défoliatrices (teignes et piérides) sont présentes à des niveaux différents selon les endroits , mais il n'y pas de forte infestation.
On trouve également quelques noctuelles et tenthrèdes de la rave.
Les pucerons cendrés sont présents par foyers parfois en augmentation dans les endroits non traités.
En cas de forte présence de chenilles défoliatrices, il peut être justifié de traiter avec un insecticide spécifique. Même préconisation en cas de forte pression des pucerons.
Dans les parcelles précédemment traitées, aucune autre application n'est nécessaire pour le moment.



Prochain bulletin : 10 septembre 2003



Artichaut :
Pucerons en très faible quantité. Prédateurs toujours présents en quantité suffisante.

Chou :
Présence hétérogène des chenilles selon les endroits. Pucerons cendrés dans le Finistère.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
280, rue de Fougères
35700 RENNES

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant :
P. MICHON
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

P67

ILLE ET VILAINE

Les chenilles défoliatrices et les pucerons cendrés sont globalement peu observés.
Des traitements antérieurs y sont certainement pour quelque chose.
De manière générale, il est inutile d'intervenir cette semaine. Cependant, si la situation est différente dans certains endroits, il convient de se reporter aux préconisations du Finistère.

COTES D ' ARMOR

Dans la plupart des parcelles, des chenilles de teignes, de piérides et en moindre quantité de noctuelles, sont observées. Cependant, leur niveau reste assez faible.
Des vols importants de teignes ont été relevés et sont à surveiller les semaines à venir.
Les populations de pucerons cendrés sont en légère augmentation mais leur présence n'est pas inquiétante pour le moment.
Mêmes préconisations que pour l'Ille et Vilaine.

